CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr / COGGIA	
Conventionné appliquant les tarifs conventionnels	

Consultations:
le mardi de 14.h à 19.h
et le mercredi de 14 h à 15 h

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation	C3	69€

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Cure d'anévrisme de l'aorte	3000-5000€	1144,27 €
Chirurgie de l'artère carotide	2000-4000€	671,11 €
Dilatation iliaque	1200-1500€	419,90 €
Chirurgie de l'artère fémorale Ex : pontage ilio-fémoral	2000-3000 €	623,61 €
Chirurgie unilatérale des varices	1200 €	178,07 €

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin applique les tarifs de remboursement de l'assurance maladie.

Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :

- exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;
- non-respect par vous-même du parcours de soins.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.